L'Egalité
le Socialiste — Tourcoing

A St-ANDRÉ, LES GENDARMES TIRENT SUR UN TRAFIQUANT DE VIANDE EN AUTO

IL EST ARRETE PEU APRES A CROIX

Henri Flourent, 48 ans, né à Roubaix, domicilié à **Croix**, rue Jules Guesde, 200, est, paraît-il, sans profession. Il n'est cependant point l'avisé des inspecteurs du contrôle des prix qui la recharchaient pour trafic de viande. Ayant bien étudié ses plans d'action, les inspecteurs purent avertir la gendarmerie de La Madeleine qui entreprit une surveillance.

C'est ainsi que des représentants de la maréchaussée se trouvaient l'autre matin, à 6 h. 45, au lieudit l'Ecluse Ste-Hélène, à **St-André**, lorsqu'ils virent apparaître une forte voiture automobile, tous feux allumés. Les gendarmes lancèrent des coups de sifflet et firent les signaux réglementaires à l'aida d'un feu rouge. Mais, loin de stopper, le conducteur du véhicule, qui n'était autre que Flourent, accéléra la marche du véhicule. Les gendarmes tirèrent alors plusieurs coups de feu qui brisèrent les vitres de l'automobile. Mais celle-ci disparut.

Une patrouille de gendarmes motorisés, avertie de ces faits, se mit à la recherche de Flourent et ils retrouvèrent la voiture à Croix, rue Caurbet. La viande qu'elle contenait avait déjà été déchargée. Flourent fut retrouvé quelques centaines de mètres plus loin et immédiatement arrêté. Il a été écroué et mis à la disposition du service du contrôle économique. Il est inculpé de trafic de viande et sera en outre poursuivi pour n'avoir pas obtempéré aux injonctions des gendarmes.

Une auto qui transportait 16 porcs, s'écrase contre une maison à Menin

SON CONDUCTEUR EST MORTELLEMENT BLESSE

Une camionnette chargée de 16 porcs, pilotée par Pierre Christiaens, demeurant à Wuiverghem, s'est jetée sur la façade d'une maison du l'Hôtel de Ville à *Menin*. L'auto camionnette qui venait de la rue d'Ypres, défonça et réduisit les glaces et persiennes de la maison de M. Ch. Rivière, 6, Grand Place. Le conducteur, grièvement blessé, fut transporté dans une maison voisine où il expira quelques instants après. Son corps a été transporté à la morgue.

PORCS Toutes races
Mortalité assurée
Demander tarif gratuit
La Maison du Porc, Allassac Corrèze

UNE FERME ATTAQUÉE A ENNETIÈRES-EN-WEPPES

Lundi, vers 19 h, 30, une vingtaine d'individus armés de couteaux et de revolvers ont fait irruption dans les dépendances de la ferme Debruyne, à **Ennetières-en-Weppes**.

Ils fouillèrent la ferme de fond en comble, après avoir ligoté les occupants sur des chaises. La gendarmerie d'Haubourdin a ouvert une enquête.

Le Rôle de la prochaine session de la Cour d'Assises du Nord

Voici le rôle de la session ordinaire des Assises du Nord du 1er trimestre 1944, qui s'ouvrira lundi 17 janvier, au Palais de Justice de Douai, sous la présidence de M. le conseiller **Bedal**.

Lundi 17 janvier (12 h.), Elie Deman, faux et usage à Hazebrouck. Ministère public, M. le Substitut général Tison.

Mardi 18 janvier (9 h.), Emile Simon, mœurs à Croix, M.P. M. le S.G. du Colombier ; (14 h.), Jean-Baptiste Tobot, mœurs, à Lille. M.P. M. l'Avocat général Ruolt.

Mercredi 19 janvier (12 h.), Raymond Van Praet, coups mortels à Lille. M.P., M. le S.G. du Colombier.

Jeudi 20 janvier (12 h.), et vendredi 21 janvier (9 h.), Gaston Taflet, Ernest Moinsse, Paul Delassus, Gustave Delassus, Aline Meinckens, femme Petit, Hermine Olivarès femme Paul Delassus, association de malfaiteurs, vols qualifiés et tentatives, meurtre qualifiés, actes de barbarie à Lilliers, Busnes, Saint-Venant (Pas-de-Calais). M.P., M. l'A.G. Ruolt.

Samedi 22 janvier (12 h.), Jean Lapierre et Georgina Debuisson, femme Lapierre, faux et usage à St-Amand-les-Eaux. M.P., M. l'A.G Debru.

Lundi 24 janvier (12 h.), Pierre Krawecki et Zenon Kunc, vols qualifiés et tentative de meurtre à Helesmes. M.P., M. l'A.G. Debru.

Mardi 25 janvier (12 h.), Alexandre Dupont, André Dupont, Jean-Baptiste Delfosse, vols qualifiés à Lille. M.P., M. le S.G. Tison.

Mercredi 26 janvier (9 h.), Léon Deplette et Arthur Dracq, vol qualifié et tentative d'assassinat à Villers-Pol. M.P., M. l'A.G Debru.

Jeudi 27 janvier (12 h.), André Moriot, incendie volontaire à Bouvignies. M.P., M. l'A.G. du Colombier.

Vendredi 28 janvier (9 h.), et samedi 29 janvier, Emile Malle et Florant Masson, assassinats, vol qualifié, incendie volontaire à Rély (P.-de-C.). M.P., M. l'A.G. Ruolt.

BOURSE DE PARIS

DU 9 JANVIER 1944

Fonds d'Etat Français : 3 % 96,65 ; 3 % am., 100,15 ; 4 % 1917, 104 ; 4 % 1918, 103,15 ; 5 % 1920, 141 ; 4 1/2 % 1932 A, 105,25 ; 4 1/2 % 1932 B, 104,50 ; 3 % 1942, 92,25 ; 3 1/2 % 1942, 98,45 ; Cessas. Aut. 5 % 1938, 122,50 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.345 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.224 ; P.T.T. 4 1/2 % 1932 C/500, 548 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 140,40 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.066 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.127 ; Caisse. Aut. Téb., 1.049.

Crédits Nationaux : Cr. 1919, 633 ; 1920, 587 ; 1934, 1.158 ; 1935, 1.132.

Actions Françaises : Bque de Fce, 25.000 ; Compt. Esc., 3.150 ; Crédit Fonc., 6.000 ; Crédit Lyonn., 3.005 ; Crédit du Nord, 680 ; Sté Gle, 2.930 ; Suez act., 54.500 of. ; Nord, 1.861 ; Tram. Lille-Rx-Tg, 470 ; El. et Gaz du Nord, 800 ; Electr. du Nord, 705 ; Energie Ind., 3.020 ; Nord Lum., 2.095 ; Thom Houston, 760 ; Cie Gle Ind. Text., 2.800 ; Le Blan, 1.500 ; Pérenchies, 2.600 ; St Frères, 1.665 ; Gas N.-E., 1.320 ; Aciéries Longwy, 1.020 ; Ac. Micheville, 2.460 ; Ac. du Nord, 690 ; Ac. Sambre et Meuse, 860 ; Arbel, 2.550 ; Chant. de Fce, 1.295 ; Constr. Nord-France, 2.250 ; Fives-Lille, 1.155 ; Forges N.-E., 1.875 ; Jeumont act., 800 ; Jeumont (parts), 2.810 ; Fco-Belge Mat. Ch. de Fer, 96,50 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, 8.450 ; Denain-Anzin, 2.100 of. ; Louvroil Montbard, 900 ; Métaux, 4.200 ; Peugeot, 1.455 ; Senelle Maubeuge, 2.100 ; Béthune, 3.350 ; Aniche, 2.620 ; Anzin, 1.740 ; Blanzy, 4.375 ; Carvin, 3.300 ; Courrières, 1.075 ; Dourges, 2.875 ; Escarpelle, 3.850 ; Lens, 1.295 ; Ligny-les-Aire, 345 ; Marles, 1.420 ; Ostricourt, 5.500 ; Vicoigne, 1.325 ; Mokta El Hadid, 14.800 ; Nickel, 3.090 ; Oneras, 3.980 ; Lille Bonn (prior.), 1.180 ; Air Liquide, 2.750 ; Glaces Nord Fce, 4.700 ; Kulhmann, 2.130 ; Poliet Chausson, 4.700 ; Caout. Indochine, 2.655 ; Cultures Trop., 470 ; Terres Rouges, 1.220.

Valeurs Françaises (Oblig.) : Dép. Nord 4 % 1931, oct., 2.078 ; 4 % 1931, 946 ; 5 % 1935, 1.026 ; 5 1/2 % 1936, 1.061.

ICI, RADIO PARIS...
GRANDS CONCERTS PUBLICS
Le Jeudi 13 Janvier, de 20 h. 25 à 22 h.
LE GRAND ORCHESTRE DE RADIO-PARIS
Direction : WILLEM MENGELBERG
BACH - MOZART - STRAUSS
Retransm. dep. le THEATRE des CHAMPS-ELYSÉES METRO Alma-Marceau
Longueur d'ondes 280 m. 9 et 312 m. 8

LE CHARBON DE JANVIER pour les foyers domestiques

D'autre part, une nouvelle réglementation est appliquée pour l'approvisionnement de la Petite Industrie

Est mis en circulation, au cours du mois de janvier 1944, le coupon de la Carte des Foyers domestiques portant le N° 22.

Les coupons N°s 19 à 21 restent valables pendant le mois de janvier suivant les modalités prévues par les arrêtés antérieurs.

Les coupons N°s 1 à 18 sont périmés au 1er janvier 1944.

Le coupon 22 a la valeur suivante :

Cartes blanches, jaunes et rouges avec gaz : 50 kg. ; cartes vertes avec gaz : 100 kilos.

Cartes blanches, jaunes et rouges, sans gaz : 100 kg. ; carte verte, sans gaz : 150 kilos.

Les dispositions antérieures demeurent en vigueur en ce qui concerna le poussier de coke des Usines à Gaz qui continuera d'être servi à raison de 150 kg. de poussier de coke en remplacement de 50 kg. de charbon.

Le coke et le gréillon de coke seront livrés au même poids que le charbon.

Les marchands de charbon détenteurs de schlamms et mixtes continueront jusqu'à nouvel ordre, à délivrer 500 kg. de ces produits en remplacement de 50 kg. de charbon.

Les marchands de charbon seront tenus de livrer par priorité les coupons 19, 20 et 21 qui n'ont pu être honorés encore, ou xpersonnés dont le nom figure sur la liste dressée par les Maires.

La mensualité de janvier des Petites Industries

REGION MINIERE

Il est formellement interdit aux marchands de servir la mensualité de janvier des cartes de P. I. des catégories suivantes :

1. Cartes de P. I. des services publics, 1re cat. A. B. C. D. E. F.) et des établissements publics (5e cat. A. B. C. D. E.) ;

2. Cartes de P. I. destinées au chauffage d'hiver des bureaux, ateliers ou locaux contentieux (5e cat. A. B.).

Cette mensualité doit être considérée comme perdue.

REGION NON MINIERE

La mensualité de novembre des cartes de Petite Industrie, des catégories définies ci-dessus doit être considérée comme définitivement perdue.

En ce qui concerne les cartes de 1re catégorie (Services publics), de 5e catégorie (Etablissements publics) et de 6e catégorie (Chauffage d'hiver des bureaux, des ateliers et des locaux commerciaux), à l'exclusion de toutes autres, la mensualité de janvier des cartes des sous-catégories ci-dessous définies :

1re catégorie A (Service des Eaux, Services publics, Industriels, Abattoirs) ; 1re catégorie B (Assistance publiques, Hôpitaux, Dispensaires, Cliniques, Crèches) ; 1re catégorie D (Soupes populaires, Camps de jeunesse) ; 1re catégorie E (P.T.T., besoins techniques) ; 5e catégorie E (Prisons) et dans la 5e catégorie, les cartes des chirurgiens-dentistes, médecins et pharmaciens.

Sauf instructions ultérieures contraires, la mensualité de janvier des cartes des 1re, 5e et 6e catégories ci-dessus ne sont pas reprises dans la rubrique ci-dessus doit être considérée comme perdue.

DANS L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

Les marchands de charbon sont autorisés à servir la mensualité de janvier des cartes de Petite Industrie de la 2e catégorie (Agriculture) et de la 3e catégorie (Petit Commerce et Petite Industrie) à l'exclusion de celles de la 3a catégorie D (Industries diverses).

La mensualité de ces dernières cartes doit, jusqu'à nouvel avis, être considérée comme perdue.

Dans tous les cas, les cartes de Petite Industrie des Entreprises de battages (2e catégorie C) qui sont servies suivant des mensualités spéciales échappent aux restrictions ci-dessus.

AVIS AUX CONSOMMATEURS

L'attention des consommateurs est tout particulièrement attirée sur les points suivants :

1. La suppression de la mensualité de janvier de certaines cartes de Petite Industrie entraîne une réduction de 8 à 10 % du tonnage annuel de base. La réduction atteint même 20 % pour les cartes qui avaient déjà apporté la suppression de la mensualité de novembre.

Ces réductions sont imposées par la diminution du contingent départemental. Il importa en conséquence que les titulaires de ces cartes prennent, dès à présent, toutes dispositions pour s'accomoder du tonnage restant, car ils ne sauraient, en aucune façon, être autorisés à bénéficier des mensualités supprimées.

2. Les difficultés de transports ferroviaires ont entraîné des retards dans l'approvisionnement en charbon des négociants qui se trouveront dans l'impossibilité d'honorer avant la fin du mois les besoins de janvier de leur clientèle. Ils ne pourront le faire qu'au fur et à mesure de leurs réceptions.

3. Pour pallier, dans la mesure du possible l'insuffisance des transports ferroviaires, les négociants de la région minière sont autorisés depuis le 1er octobre à aller chercher du charbon au Carreau des Mines. Ils ont déjà réalisé dans ce sens un effort très louable qui doit cependant être intensifié. Dans ce but, les consommateurs qui possèdent un moyen de transport automobile ou même hippomobile, doivent savoir qu'ils ont le devoir et l'intérêt d'aider les négociants à affectuer leurs transports. C'est à ce prix seulement que dans les régions qui ne sont pas desservies par des voies navigables, l'approvisionnement de la population pourra être assuré.

CHEZ LES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE

Le Groupe du Nord de la Chambre Syndicale Nationale des Voyageurs, Représentants et Placiers du Commerce, de l'Industrie et de la Production, informe qu'une réunion d'information aura lieu dimanche 16 janvier à 9 h. 30 salle de la Chambre de Commerce de Lille, 77, rue Nationale. On y entendra M. Paul Mangin, président de la C.S.N., le défenseur inlassable de la profession au moment où elle se trouve particulièrement menacée. La causerie juridique de Me Carpentier-Tranniez, avocat conseil du groupe, intéressera vivement. Ceux qui, par erreur ou omission n'auraient pas reçu de convocation, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation. (La carte syndicale ou la carte d'identité professionnelle sera exigée à l'entrée de la salle). Un bureau fonctionnera à l'entrée de la salle pour l'inscription dans les sections corporatives des V.R.P. n'ayant pas encore rempli cette formalité.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 12 Janvier 1944. — Soleil : Lever à 8 h. 43 ; Coucher à 17 h. 16.

Aujourd'hui : **St-Arcade. Demain : Ste-Véronique.**

ROUBAIX

Camouflez vos lumières
Dans la nuit du 11 au 12 janvier, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 14 à 8 h. 43.

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

La bicyclette de Charles Marthe, 56 ans, manœuvre, 34, rue de la Poste, à **Wattrelos**, a été subtilisée dans le garage de l'usine Stein et Roubaix, 2, rue de Sévigné. Enquête en cours.

TROP VOYANT

Pour non occultation de la lumière dans son atelier, Charles Catteau, 41 ans, mécanicien, 92, rue de la Vigne, a récolté une contravention.

ETRANGERE EN DEFAUT

La police a verbalisé à l'encontre de **Marie Bocowiez**, 23 ans, femme de ménage, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 51, qui a négligé de faire renouveler sa carte d'identité d'étrangère.

MAUVAISE CHUTE

Mme veuve Martinage, 81 ans, 4 bis, rue de Tunis, est tombée chez elle, d'occasionnant une entorse du genou droit. L'octogénaire a été admise à le Fraternité, sur bulletin d'admission du docteur Moulin.

AU SON DE L'ACCORDEON

Dans la soirée, une patrouille de police entra dans le café tenu par Nicole Grand-Ghéinwe, 36 ans, 26, rue du Pile. Une quarantaine de personnes dansaient au son de l'accordéon et d'un jazz. Des contraventions ont été dressées, et quatre jeunes gens et jeunes filles qui ne possédaient pas de carte d'identité, furent emmenés au poste central en attendant la vérification de leurs identités. Les instruments de musique ont été saisis.

FERMETURES « ECLAIR »

St. A. BEBU, 17 rue Pauvrée — Ouvert de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. sauf sam. apr.-midi et lundi matin - Tél. 383-63

AU GRAND THEATRE

« Le Jongleur de Notre-Dame » et « Suite de Danses »

avec Lycette Darsonval

Actuellement est à l'honneur cette saison à Roubaix. Après « Werther », « Manon » et « Hérodiade », la direction du Théâtre offrait dimanche à son fidèle public, en matinée et en soirée, une autre des célèbres partitions du grand compositeur : « Le Jongleur de Notre-Dame ». Elle avait fait appel à deux artistes aimés, M. Ch. Friant et Sceillar, qui, entourés des meilleurs éléments de la troupe sédentaire, Léon Delmulle en tête, obtinrent un éclatant succès. Ch. Friant, comédien dans toute l'acception du mot, affiche toujours une possession, une maîtrise absolue de sa technique vocale. M. Sceillar, à la voix de basse ronde et pleine, donne au rôle du Prieur la sévérité et la dignité nécessaires. Léon Delmulle, dans « Boniface », se hausse parfaitement à la hauteur de ses deux partenaires et sa belle voix, pure et agréablement colorée, conduite avec une belle aûreté, lui fut l'occasion d'un nouveau triomphe.

Le reste de la distribution fut parfait. Très belle mise en scène de M. J. Demany. M. Marcel Debruyne, d'une baguette aûre, conduisit l'orchestre avec la maîtrise d'un grand chef.

ET VOICI LYCETTE DARSONVAL !

Pour terminer le spectacle, la direction avait engagé Mlle Lycette Darsonval, 1re danseuse étoile de l'Opéra. Cet astre du firmament chorégraphique, quoique ayant été victime, samedi soir, en dansant à l'Opéra, d'un claquage musculaire, avait tenu à remplir son engagement. Son succès fut triomphal. Elle interprète tout d'abord « La Mort du Cygne » de Saint-Saëns, puis « La Danse Bohémienne ».

La grâce, la souplesse, l'assurance en soi, la beauté, tout cela est réuni en la personne de Mlle Darsonval dont l'apparition, sur notre scène, ne s'oubliera pas de sitôt. Mlle Darsonval était accompagnée au piano par Mlle Germaine Monnier, qui interprèta en outre « La Danse du Feu », qui lui valut les applaudissements unanimes des spectateurs.

Précédant sur le plateau l'étoile parisienne, le corps de ballet du Théâtre, Mlles Suzanne Verdi et Pacary en tête, se fit applaudir dans une suite de danses qui nous le montrèrent en net progrès. Félicitons-en Mlle Pacary. Cette journée de dimanche comptera dans les annales des amateurs de beaux spectacles.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INOURABLES

Mercredi 12 à 9 h., Na 1 à 600 ; 10 h., 604 à 1.200 ; 11 h., 1.201 à 1.840 ; 14 h., 1.841 à 2.550 ; 15 h., 2551 à 3.200 ; 16 h., 3.201 à 3.750

Jeudi 13 : à 9 h., 3.751 à 4.050 ; 10 h., 4.051 à 4.300 ; 11 h., 4.301 à 4.500 ; 14 h., 4.501 à 4.750 ; 15 h., 4.751 à 4.950 ; 16 h., 4.951 à 5.200.

Vendredi 14 : à 9 h., N° 1 à 380 Balgar ; 10 h., 381 à 760 ; 11 h., 701 à 1.000.

Prière de se conformer strictement à cet horaire.

LA DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT

La distribution se poursuivra salle « Henri Watremez », rue de l'Hospice, de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 h. 30, demain mercredi 12, janvier, toute la journée, pour les numéros 19.251 à 24.750.

Les retardataires seront servis les mardi 18 et mercredi 19.

Les personne n'ayant pas retiré leur carte de lait dans les délais indiqués risqueront de ne recevoir leur nouvelle carte le 1er février.

ETAT CIVIL

Naissances. — Jean-Claude Wanle, 87, rue du Collège, né 11 rue de l'Ouest ; Monique Pilon, 54, rue Pelart, née 548, rue de Lannoy.

Publication de mariage. — Achille Malfait, peintre, 95, rue Jean-Macé, et Marcelle Lucas, soigneuse, 17, rue du Ocq-Français.

Décès. — Auguste Merciar, 62 ans, 98, rue de Naples.

CROIX

Une réunion de familles de Prisonniers. — La section féminine de la Famille du Prisonnier organise pour le dimanche 23 janvier, à 15 h. au la salle des fêtes de la ville, Grand'Place, une représentation offerte aux familles des prisonniers.

Aux Familles des Prisonniers. — La « Famille du Prisonnier » et le Centre d'entr'aide des prisonniers libérés rappelle que tous les Jeudis, une assistante sociale se tient à leur disposition de 17 à 19 h. au siège, 139, Boulevard Zola pour le service médico-social.

Avis aux Marchands de journaux. — Les colporteurs de journaux sont priés de se présenter à la mairie, 1er étage, guichet 2, le Jeudi 13, de 9 h à 12 h. et de 14 à 16 h. pour affaires les concernant.

Consultations des nourrissons. — Mercredi 12, à 15 h., Maison des Œuvres, place de la République.

Soupes populaires. — Paiement des tickets Jaudi 13 Janvier, de 11 h. 30 à 12 h. au local du Ravitaillement, 158, rue J. Jaurès.

Consultations prénatales. — Consultations gratuites par les sages-femmes diplômées de la Maternité, Jeudi 13, de 14 à 17 h., 5, avenue Delory.

Etat civil. — Naissance : Ransrel Claudine, rue de l'Egalité, 15, née à la Maternité.

WASQUEHAL

Tamponnement sur le grand boulevard

UN BLESSE

Vers 19 h. 30, le jeune Jean Valcke, 18 ans, demeurant 49, rue de la Condorcet, à **Roubaix**, qui trainait, avenue de Flandre, une malladesse sur laquelle avait pris place M. Louis Lecrenier, habitant 4, avenue des Cottages à **Flers**, a été tamponné à l'arrière par un véhicule automobile qua pilotait M. André Tavernier, 22 ans, chauffeur d'auto, au service de « La Houillère », habitant 22, rue de la Halloterie, à **Lille**. Le jeune Valcke, qui avait été projeté violemment sur la sol, fit transporté, chez M. le docteur Roussel, qui relève la blûre probable du cadavre côtes. Une enquête a été ouverte par M. Pasquier, commissaire de police.

Dans la police. — Nous avons appris, tier, que, sur la proposition de M. l'Intendant de police, M. le Préfet du Nord avait pris un arrêté élevant à la classe exceptionnelle M. Aurélie Duthilleul, secrétaire de police de 1re classe, au commissariat de police de Wasquehal.

M. Duthilleul, qui était entré comme secrétaire au commissariat de police de Wasquehal, en mars 1935, avait été nommé secrétaire de police de 1re classe en mars 1942, lors de l'étatisation de la police. Félicitations.

La précieuse carte du pain. — M. Fernand Feraille, industriel, rue Carpeaux, à Wasquehal, et délégué du Secours National du Roubaix, a trouvé, sur la voie publique, une carte mensuelle de tickets de pain et s'est empressé de la déposer au commissariat de police où il fut facile d'identifier la propriétaire.

Des chaussures pour les jeunes. — La distribution des bons de chaussures et galoches pour les enfants de moins de 13 ans en ayant fait la demande aura lieu au centre, rue Jean-Macé, mercredi, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h., pour les numéros 1 à 1.543, et jeudi, aux mêmes heures, pour les numéros 1.544 à la fin ; pour le Capreau, à la même salle, vendredi 14 janvier, aux mêmes heures, pour les numéros 1 à 923, et samedi 15, aux mêmes heures, pour les numéros 924 à la fin. Les numéros indiqués ci-dessus sont ceux de la carte de vêtements et de la carte de charbon.

Licenses et chiffre d'affaires. — Vendredi 14, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h., à la salle des fêtes de la mairie (entrée rue Michelet), paiement des licences de débits de boissons du premier semestre 1944 et de la taxe sur le chiffre d'affaires et les transactions pour les redevables payant mensuellement et trimestriellement.

HEM

Consultation des nourrissons. — Elle aura lieu Jeudi 13 au petit dispensaire de la rue Victor Hugo, à 14 h. 30.

Ramassage de la volaille. — Les cultivateurs sont informés que le dernier ramassage de la volaille aura lieu le Mercredi 19, de 14 h. 30 à 15 h. 30 au safé de la mairie.

HALLUIN

Un mari brutal. — Depuis un an environ, la concorde est loin de régner entre les époux Maurice Simono, 42 ans, employé de commerce, et sa femme, née Germaine Mignlau, 40 ans, tous deux domiciliés avec leurs trois enfants, 55, rue Emile-Zola. La brutalité du mari ayant fait place à l'aménité d'autrefois, les discussions sont fréquentes, bien que la conduite de l'épouse soit irréprochable.

Dimanche au cours d'une discussion plus violente que de coutume, le mari appliqua un rude coup de poing à l'œil gauche de sa femme, qui dut avoir recours aux soins de M. le docteur Louf qui constata des lesions aux parties essentielles de l'organe et fait des réserves quant à la visibilité. Mme Simono a porté plainte contre son mari qui sera poursuivi pour sa brutalité.

Cartes de lait. — Distribution des cartes ce mercredi 12, de 8 h. 30 à 11 h. 30 pour les numéros 8.001 à 10.000 ; de 14 à 17 h. 30 : 10.001 et plus.

Aux chômeurs. — Paiement des secours ce mercredi 12, de 10 à 11 h

Ebouage. — Ramassage des ordures ce mercredi dans le quartier du Cimetière.

Consultation des nourrissons. — Mercredi 12, rue Gustave-Desmettre, aux heures habituelles, par M. le docteur Bolvin.

Etat Civil. — Décès : Adolphe Vanthomme, a. p., 82 ans, rue de Lille (cour Devos, 4).

RONCQ

Etat Civil. — Décès : Henri Swaels, 60 ans, rue Rouge, 19 ; Marie-Louise Vanwymelbeke, 75 ans, rue Jeanne-d'Arc, 23.

BOUSBECQUE

Etat Civil. — Décès : Louis Haquette, 41 ans, ouvrier papetier, rue Augar, 40 ; Anne Reinmann, 72 ans, gouvernante, rue de Menin, 32.

MARCQ-EN-BARŒUL

Avis aux automobilistes. — Les propriétaires de véhicules automobiles, tourismes et camions roulant au charbon minéral sont invités à se présenter d'urgence à la mairie, guichet II pour retirer les bons de carburant

BAISIEUX

Avis aux Propriétaires fonciers. Les propriétaires fonciers sont informés que le Conservateur du cadastre se tiendra à la mairie aux jours et heures ci-après : Jeudi 13, de 10 h. à 12 h. pour recevoir leurs déclarations au sujet des mutations foncières de toute nature, s'accompagnant ou non d'un changement de limite de propriété et pour s'entendre, le cas échéant, avec aux sur le jour et l'heure susqueda les constatations nécessaires seront faites en leur présence sur le terrain.

LILLE

AU FEU !

Dans la cave du 112, rue Jemmappes, un enfant mit une pelle de charbon encore rouge dans une caisse. Et il s'en suivit un début d'incendie que les sapeurs-pompiers de la caserne Malus combattirent lundi, vers 20 h., sous les ordres du capitaine Mazurier.

D'autre part, lundi matin, au 106 de la rue du Marais-de-Lomme, aux Etablissements Warin, une colonne montante provoqua le feu à des rideaux de D.P. et à la toiture. Le premier secours de Malus, conduit par l'adjudant Tottelet, fut rapidement maître de ce début de sinistre.

RING IMPROVISE

La police a enregistré une plainte de M. Desrameaux Pierre, manœuvre, 16, rue Magenta, contre les nommés Renard Henri, 23 ans, manœuvre, 33, rue Balzac, et son frère Kléber, 19 ans, qui, vers 19 h., lui ont porté des coups de poings dans le café à l'angle des rues d'Arcole et Jules Guesde. Une enquête est ouverte.

MORT SUBITE

M. Fournier Clovis, 57 ans, chauffeur de chaudières, 11 bis, rue St-Bernard, est mort subitement dans le vestibule du 58, rue Jean Sans Peur, alors qu'il était au travail. Un docteur a conclu au décès du à une attaque d'apoplexie.

IL AVAIT TENTE DE VOLER

La police a arrêté et déféré au Parquet le sieur Vroman Alphonse, 33 ans, marchand de bois casse, sans domicile fixe, auteur de la tentative de vol commise la nuit du 7 au 8, dans la cour des époux Tison-Vanderstraeten, 23, rue Boldoduc. Il a reconnu les faits.

ON A VOLE...

Le sac à main contenant argent et papiers de Mme Eugénie Flévet-Flockin, 12, rue des Vieux Murs, qui était au théâtre.

— La voiture à bras de Félix Bacin, mineur, 26, rue de la Vignette

— 200 fr. et 3 ou 4 kilos de tabac dans le débit de Mme Von Oasten, 2, rue de la Monnale.

— 325 fr. dans le porte-monnaie de Mme Timmermann Jeanne, continuieuse, 4, rue du Colonel Dutrez, à Haubourdin, à l'usine de la rue des Stations, où elle travaille.

— Dans la salle des Pas Perdus de la gare, une valise contenant des biscuits appartenant à Mlle Gilberte Wailly, à Méricourt-sous-Lens.

— Le pardessus de M. Marcel Bouquillon, 18, place Rihour.

— Sur un tramway B, le sac à main de Mme Lammens, cabaretière, rue d'Isly, et contenant 1.800 fr. et divers papiers.

— Un coffret contenant divers papiers, ainsi que trois paires de souliers neufs chez Mme Manier, cabaretière, à l'entresol du 24, rue Faidherbe.

— La valise contenant le linge de M. Boilier Maurice, peintre, 20, rue Allard Jean-Jaurès, commis dans le train, entre Renescure et Lille.

— Des bas, chemises, pull-over et autres articles de bonneterie, dans le magasin de M. Nicolas Paraskakis, 20, rue Rabelais.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les figues. — Félix Lanstens, 37 ans, boulevard Gambetta, à Roubaix, a vendu 5.000 kilos de figues à un prix excessif, avec soultes et sans factures régulières : 2 mois d'emprisonnement et 100.000 francs d'amende.

La viande de bœuf. — Deux mois d'emprisonnement et 2.000 frs d'amende à Constant Tosckens, carrière Choquet, à Haubourdin, qui a livré 80 kilogs de viande de bœuf sans tickets et a transporté cette danrée sans autorisation.

Les oignons. — Pour hausse illicite sur des oignons et pour vente de légumes sans affichages des prix : 2 mois et 2.000 frs d'amende à Charles Lefebvre 50 ans, marchand de quatre saisons, à Lille.

L'adultère. — Huit jours avec sursis à Valentine Vanlieuwenhuyse, femme Depaemelaere, rue Monge, cour Del planque, à **Roubaix**, pour adultère.

Le bien d'autrui. — Quatre mois par défaut à M. A., 17 ans, ouvrier agricole, à **Sainghin-en-Weppes**, pour vol d'une motocyclette ; 15 jours avec sursis à Paul Rosée, 18 ans, rue Montgolfier, à Lille, pour vol de pommes de terre ; même peine à Charles Hovt, 43 ans, ouvrir agricol, à **Mérignis**, qui a dérobé divers objets dans un magasin lillois ; à Albert Wasteis, impasse Lavoro, à **Marquette**, pour vol de chrysanthèmes ; 5 jours par défaut à Maria Droesbeke, à **Roubaix**, pour vol de poissons ; 6 mois par défaut à Georges Legrand, 28 ans, sans domicile connu, pour avoir dérobé un bracelet-montre ; 3 mois avec sursis à Victor Carel, rue de Carligny, cour Malfait, à **Roubaix**, pour recel d'une bicyclette dérobée par Marcel Camplon, manœuvre, à **Courbevoie**, qui a été condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement ; 1 mois avec sursis à Louis Dujardin, route Neuve, à **Bailleul**, pour vol d'une poule.

Le fait mauvais. — Deux mois d'emprisonnement avec sursis, 40.000 francs d'amende à Célina Moinet, 58 ans, servante de ferme, rue du Sart, à **Flers**, pour avoir mouillé du lait dans la proportion d'20 %. Elle paiera 1.000 frs de dommages-intérêts à l'Union des Producteurs de Lait, partie civile.

EN BELGIQUE

MENIN

Une femme tombe d'un tramway et se blesse grièvement

Antoinette Vandorpe, épouse Korremans, demeurant 12, rue de l'Arsenal se trouvait sur le train, K.M., à Wervicq-Sud, lorsque Gisella, elle voulut descendre, mais n'y parvint pas, par suite de l'encombrement. Le train se remit en marche, mais Korremans voulut quand même descendre, elle le fit (« Ce très-sene (comme toutes les femmes) ce qui provoqua sa chute. Elle fut relevée avec une fractnre du bassin, deux cotes brisées, une hanche et une cheville brisées et une fracture à la jambe droite. Elle fut transportée à la clinique, rue Wahle à Menin. Son état est très grave.

Délestée de son sac à main. — Mme Marie Cau, demeurant 28, rue des Tisserande a été délestée de son sac à main contenant une assez forte somme d'argent.

Acte de probité. — Henri Six, demeurant 11, rue de l'Avenir et Justin Debruyne, rue de Mouthulst ont trouvé chacun un porte-monnale contenant du l'argent. Ils ont fait la déclaration au bureau de police.

MOUSCRON

Six tonnes de sulfate de cuivre saisies disparaissent mystérieusement

Le service du contrôle de Mouscron, en service à Ryckem-lez-Mouscron, a saisi rue des Coquilles 6.000 kilos de sulfate de cuivre, transportés dans deux camions de Maxwell Decierco de Lauwe, et qui devaient être passées frauduleusement en France. La marchandise fut saisie sur place et déposée dans une ferme près du lieu où la prise s'était effectuée.

Or, le lendemain matin, grande surprise, quand les contrôleurs se présentèrent, tout avait disparu.

Dans le corps des sapeurs-pompiers. — M. Fernand Loncke a été nommé commandant du corps des sapeurs-pompiers en remplacement de M. Léon Coppenolle, démissionnaire pour raison d'âge.

L'ancien et le nouveau commandant ont été reçus par l'Administration communale qui a remercié M. Coppenolle pour les services rendus et a investi M. Loncke dans ses nouvelles fonctions.

Dimanche 16 courant, M. le Bourgmestre réunira spécialement le corps des sapeurs-pompiers pour lui présentar son nouveau chef.

— Tournez-vous, dit-elle, très bas, et remarquez avec quelle anxiété votre femme nous regarde...

— C'est vrai, dit-il obéissant machinalement.

— On jurerait, n'est-ce pas, qu'elle voudrait entendre nos paroles ?

— Oui, à n'en pas douter.

— Désirez-vous connaître ce qu'elle pense ?

— Expliquez-vous !

— Elle se dit en ce moment : « Pourvu que Piffonnette, qui a tout vu, garde à jamais son terrible secret ! ».

— Que a'est-il passé ? à quoi faites-vous allusion ?

— Votre femme traversait le barrage, quand elle a rencontré Pierredon. Le maître l'a saisie par le bras, l'a enlevée et jetée dans la fosse...

— Tu mens, tu mens malheureuse !...

— Je le jure. J'ai vu !... Interrogez-la !...

(A suivre)

Grand Théâtre de Roubaix
Dim. 16 janv., mat. 14.30; soir. 18.30
La charm opér. de Planquette
RIP
PRÉSENTATION FÉERIQUE
Location comme d'usage

Les Spectacles dans la région

A ROUBAIX

A TOURCOING
CENTRAL CINÉ
Ce soir, dernière représentation
« L'INÉVITABLE M. DUBOIS »

PROCHAINEMENT
NOUS PUBLIERONS
UN NOUVEAU ROMAN

TOURCOING

LES FÊTES FAMILIALES

AUX ETABLISSEMENTS LORTHIOIS-LEURENT ET FILS

A l'occasion de la Noël, les enfants des prisonniers et des requis du personnel des Etablissements Lorthiois-Leurent et Fils et les enfants des membres de la Chorale « La Voix des Combattants » ont été conviés avec leurs mamans, à une fête intime qui s'est déroulée dans la salle